

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**Commissariat à la Sécurité
Alimentaire (CSA)**

Projet de Mobilisation des Initiatives
en matière de Sécurité Alimentaire
au Mali (PROMISAM)



REPUBLIQUE DU MALI

Un - Peuple – Un But – Une Foi

REGION DE MOPTI
Cercle de Tenenkou
Commune rurale de Toguéré Combé

PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE COMMUNE RURALE DE TOGUERE COUNBE

2006- 2010

*Elaboré avec l'appui technique et financier de l'USAID-Mali
à travers le projet d'appui au CSA, le PROMISAM*



Première partie

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

Le présent Plan de sécurité alimentaire vise à combler le déficit alimentaire consécutif aux aléas climatiques, à l'insuffisance des eaux de crues et aux déprédateurs enregistrés dans la commune depuis les années de sécheresse de 1970. En effet, de 1973 à nos jours on enregistre chaque année des faibles précipitations, une légère montée des crues du fleuve et des attaques des déprédateurs (oiseaux granivores, criquets, cantharides) sur les maigres récoltes. Les phénomènes cités- ci-dessous affaiblissent voire amoindrissent les effets des braves agriculteurs, éleveurs et pêcheurs de la commune.

Face à ces phénomènes devenus cycliques, les populations et les autorités politiques et administratives ont choisi d'élaborer un plan de sécurité alimentaire pour enrayer les fréquentes crises et atteindre l'auto suffisance alimentaire indispensable au développement économique et social de toute société.

II- APERCU GENERAL DE LA COMMUNE

La commune rurale de Toguéré Coumbé est située au nord- est du cercle de Tenenkou et est limitée au nord par la commune rurale du Farimaké (cercle de Youwarou) à l'est par les communes rurales de Simbéré- Tama Dogo (cercle de Youwarou) et celle de Dialloubé (cercle de Mopti) au sud par la commune rurale de Togoro-Kotia (Sossobé) et à l'ouest par les communes rurales de Diondiori et du Karéri. La commune compte une population de 210606 habitants (RACE 2001) sur une superficie de 1.448km². Le chef lieu de la commune Toguéré Coumbé est situé à 75km de Tenenkou à 80km de Mopti.

1- ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Héritière de l'ancien découpage administratif de l'ex-Arrondissement de Toguéré-Coumbé plus trois (3) villages venus de l'ex-Arrondissement de Dogo : Ouronguia-

gogola et Saré-Couyé l'actuelle collectivité territoriale créée par la loi n° 96-059/AN-RM du 04 novembre 1996 portant création des communes compte trente trois (33) villages est administrée par un S/Préfet assurant la coordination des services techniques de l'Etat et un conseil communal de 23 membres représenté par un collège consécutif à savoir le bureau communal.

2- SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT NATUREL

La collectivité territoriale de Toguéré abrite le site Ramsar de Séri couvrant une étendue de 40.000 ha et est composée de deux zones distinctes une zone inondée qui occupe la majeure partie du territoire communal est arrosé par le fleuve Diaka, ses chenaux et mares et s'adaptent à la culture du riz et une zone inondée occupant la partie nord on y pratique la culture des céréales sèche.

Les deux (2) zones sont du climat type tropical aux l'avancer du désert se fait sentir avec des nuits fraîches et des journées chaudes. Il faut remarquer que ces deux (2) zones sont excellentes pour l'élevage, l'agriculture et la pêche à cause de l'abondance des pâturages et de la fertilité des sols.

On rencontre quelques bosquets dont certains sont en train d'être régénérés par des partenaires et les populations et des espaces épineuses surtout dans la partie nord de la commune.

3- CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES

La commune rurale de Toguéré Coumbé a une population de 210606 habitants repartis entre trente trois (33) villages et comprend des Peuhls pasteurs éleveurs, des Rimaibés et Bozos agro-pisciculteurs. Quelques Belles commencent à se faire recenser dans les villages de la partie exondée. La densité est de 15 habitants au km².

4- SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

La population de la commune se livre aux activités agro-sylvo -pastorales, au commerce et au transport. Les activités commerciales consistent à la vente des produits de 1^{eres} nécessités, à l'achat et à la vente de poissons fumés et séchés. Les pasteurs font un élevage extensif et se nourrissent de la vente du lait et ses produits dérivés. Il faut remarquer souvent que le pasteur se trouve obliger de vendre ses animaux pour faire face aux dépenses familles. Les agriculteurs se nourrissent des produits de leurs cultures et vendent souvent la surproduction sur le marché en cas de bonne saison. Cette activité agricole faire l'objet d'attaques des déprédateurs qui anéantissent tous les effets.

5- INFRASTRUCTURE ET EQUIPEMENTS COLLECTIFS

Dans le domaine administratif la commune dispose d'un bâtiment en dur vétuste abritant le bureau du S/Préfet, un bâtiment en banco servant de logement au S/Préfet, un logement en banco état passable annexe au logement du S/Préfet. Un logement en banco en état passable pour les agents de sécurité et un bâtiment vétuste situé au nord du centre de santé.

Le bâtiment de l'ex-UDPM en bon état abrite les bureaux de la Mairie.

Dans le secteur de la santé le centre de santé communautaire (CSCOM) dispose d'un local en matériaux définitifs tous neuf et d'un logement en banco pour le chef de poste à Toguéré-Coumbé d'un local neuf en dur à Oualo et Ouronguia. Le centre de santé de Oualo est annexé d'un logement en dur pour le chef de poste.

Dans le domaine de l'éducation, le village de Toguéré Coumbé dispose d'un groupe scolaire le 1^{er} et le 2^e cycle en dur et en bon état avec un mur de clôture en matériaux définitifs. La cité des enseignants est en banco et menacé faute d'entretien.

A Oualo et Ouronguiré chaque école dispose de six (6) classes en dur et toutes neuves avec une clôture pour l'enceinte. Cependant, à Oualo la cité des enseignants est en banco.

A Kamaka-Sebé l'école dispose de trois (3) classes en matériaux durables toutes neuves.

Il y a trois Centres d'Education pour le Développement (CED) à Kouboulou, Kana et Tanda qui abritent des bâtiments privés de fortunes.

6- RESEAU DE TRANSPORT ET DE COMMUNICATION

Dans la commune les voies de transport sont les pistes pendant la saison sèche, les fleuves, cours d'eau et plaines pendant les périodes de crue avec des véhicules, des pirogues à perches et des pinasses.

Concernant la communication la commune est dotée de quatre (4) postes de RAC à Toguéré l'administration et la santé, à Ouronguiya la santé et à Oualo la santé.

La téléphonie rurale a vu le jour dans la commune depuis 2003 plus d'une quinzaine de lignes gérées par les services administratifs et les privés.

Première partie

PLAN QUINQUENNAL DE SECURITE ALIMENTAIRE DE LA COMMUNE DE TOGUERE COUMBE

I. PLAN D ACTIONS

OBJECTIF GENENRAL : Assurer la Sécurité alimentaire des populations de la commune de Toguéré-Coumbé

PILIER	CONTRAINTES	OBJECTIF SPECIFIQUE	RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	INTERVENANTS	RESPONSABLE
DISPONIBILITE	-Pauvretés des sols,	Améliorer les rendements	- Sols enrichis	- Apport de fumure organique - Laisser les champs en jachères - Apport d'engrais chimique - aménagement des PPIV	Populations PTF PDAT	Mairie
	- insuffisance des crues	- Améliorer la production agricole	- La production agricole améliorée	- Octroi de micro crédit - Lutte contre les déprédateurs Creusement et surcreusement des canaux et mares	- Population - VRES - PNIR - PADER - PASECA - PDAT	Mairie
	- insuffisance de matériels agricoles	- augmenter la production agricole	- production agricole améliorée	- Equipement des paysans en matériels agricoles (par le système de micro crédit) - Equipement des	- PASECA - P AAA -AMPRODE/ SAHEL	- Mairie

	- manque de périmètres maraîchers	- Réaliser des périmètres maraîchers	- Périmètres maraîchers réalisés	sociétés coopératives féminines en matériels de maraîchage	- GRAT - P AAA	- Mairie
	- manque de semences adaptées à la pluviométrie	- Doter les paysans en semences adaptées	- Semences adaptées obtenues	- Octroi de micro crédit aux paysans	- PASECA - P AAA	- Mairie
	- manque de banques semencières et de banques céréalières	- Créer des banques semencières et céréalières	- Banques semencières et céréalières créées	- Sensibilisation et octroi de micro crédit	- Mairie - P AAA - PASECA	- Mairie
	- Présence des déprédateurs	- Lutter contre les déprédateurs	-Déprédateurs supprimés	- Création de brigades villageoises de lutte	-Communautés - Etat	- Mairie
	- Insuffisance des eaux	- améliorer la production piscicole	- Production piscicole améliorée	- intervention aérienne	- PRPM - PTF	- Mairie
	- Insuffisance de matériels de pêche	- Equiper les pêcheurs en matériels de pêche	- Pêcheurs équipés en matériels	- Aménagement des étangs piscicoles	- PTF, ONG Mairie	- Mairie
	Non-application des textes de la convention	- Appliquer les textes de la convention de la pêche	- Textes de la convention de pêche appliquée	- Octroyer des crédits aux pêcheurs	-Conseil communal de pêche - Services techniques	
				- Sensibiliser les		

	- Surpâturage	- Améliorer l'alimentation du cheptel et augmenter la production du bourgou	- Alimentation du cheptel améliorée	pêcheurs	- Commune -AMPRODE/SAHEL - Populations - Wetlands - Services techniques	- Mairie
	- Insuffisance des puits pastoraux	- Améliorer les conditions d'abreuvement	- Conditions d'abreuvement améliorées	- Régénération du bougou	- GRAT -AMPRODE/SAHEL -P AAA	- Mairie
	- Faible taux de vaccination	- Améliorer le taux de vaccination	- Taux de vaccination amélioré	- Creuser des puits pastoraux et installer des pompes à motricité humaine - Construire des parcs de vaccination et sensibiliser les éleveurs	- PTF - Conseil communal et coopérative des éleveurs	- Mairie

ACCESSIBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de routes bitumées - Difficultés de communication pendant la saison des pluies à cause de l'état des routes - Approvisionnement irrégulier des marchés - Coupe abusive des arbres - Abandon de la consommation des graminées sauvages et les pommes de nénuphar par les populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de transport - Aménager des routes dans la zone inondée - Améliorer le couvert végétal - Améliorer les régimes alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions de transport améliorées - Routes aménagées dans la zone inondée - Couvert végétal augmenté - Régimes alimentaires améliorés 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des routes bitumées dans la zone exondée - Aménagement des routes praticables en toutes saisons - Sensibilisation - Sensibilisation de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Etat - Etat - Commune - Commune - commune et sociétés coopératives des agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie - Mairie - Mairie - Mairie
UTILISATION	<ul style="list-style-type: none"> - Faiblesse du niveau de connaissances culinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités en connaissances culinaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités culinaires renforcées 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les femmes en techniques d'hygiène alimentaire 	<ul style="list-style-type: none"> - AMPRODE/SAHEL - PROMISAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie

STABILITE	Sensibilisation sur le bradage des récoltes, Construction de magasins de stockage, octroi de crédits aux commerçants céréaliers	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des populations en techniques de conservation - Sécuriser la production 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacités des populations en technique de conservation - Production sécurisée 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les populations en techniques de conservation - Sensibilisation des paysans sur les inconvénients de la vente abusive - Mise en place des banques de céréales 	<ul style="list-style-type: none"> - PDAT - PROMISAM - Chambre d'agriculture - PROMISAM - PDAT - Commune - Etat 	<ul style="list-style-type: none"> - Mairie <ul style="list-style-type: none"> - Servicestechniques - Mairie - Services techniques
------------------	---	--	--	--	--	---

II. EVALUATION DU PLAN (en milliers de FCFA)

1. COUTS PAR AN : (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUT TOTAL	COUTS PAR AN				
			1	2	3	4	5
DISPONIBILITE	Aménagement des PPIV	18.000	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
	Lutte contre les déprédateurs	2.000	400	400	400	400	400
	Creusement et surcreusement des canaux, mares et désensablement du fleuve	20.000	5000	5000	5000	5000	5000
	Equipement des paysans en matériels agricoles	5.000	1.000	2.000	2.000	-	-
	Octroi de semences adaptées	4.000	-	1.000	3.000	-	-
	Aménagement des étangs piscicoles Octroyer des crédits aux pêcheurs	1.000	1.000	-	-	-	-
	Sensibiliser les pêcheurs sur l'application des textes sur la réglementation de la pêche	1000	500	500	-	-	-
	Régénération du bourgou	20.500	20 .500	-	-	-	-
	Approvisionner les éleveurs en aliment bétail	9.000	1 .800	3.200	4 .000	-	-

	Réaliser des pistes rurales dans la zone exondée	10.000	-		-	10.000	-
	Aménagement des routes praticables toute saison	50.000	10000	10000	10000	10000	10000
	Sensibiliser les populations sur la coupe abusive des arbres	500	500	-	-	-	-
	Sensibiliser les populations pour la consommation des graminées	500	500	-	-	-	-
UTILISATION	Former les femmes en techniques d'hygiène alimentaire et de conservation des aliments	1.000	-	-	1 000	-	-
ACCESSIBILITE	Installation de radios de proximité FM, couverture de la commune par le réseau GSM	80.000	-	40.000	-	40.000	-
STABILITE	Sensibilisation sur le bradage des récoltes,	1 500	-	1000	5 00	-	-
	Construction de magasins de stockage	18 000	-9.000		-		9.000
	octroi de crédits aux commerçants céréaliers	3.000	-	3.000	-		-
TOTAL		245.000	48 800	69 700	29 500	69 000	28 000

2. REPARTITION DU FINANCEMENT PAR SOURCE: (en milliers de FCFA)

PILIER	ACTIVITES	COUT TOTAL	Coûts par sources de financement				
			Commune	Etat	PTF	Popul	Autres
	Aménagement des PPIV	18.000	3.600	5.400	9.000	-	-
	Lutte contre les déprédateurs	2.000	200	400	1.400	-	-
	Creusement et surcreusement des canaux, mares et désensablement du fleuve	20.000	2.000	4.000	14.000	-	-
	Equipement des paysans en matériels agricoles	5.000	1.000	2.000	2.000	-	-
	Octroi de semences adaptées	4.000	-	1.000	3.000	-	-
	Aménagement des étangs piscicoles Octroyer des crédits aux pêcheurs	1.000	1.000	-	-	-	-
	Sensibiliser les pêcheurs sur l'application des textes sur la réglementation de la pêche	1000	500	500	-	-	-
	Régénération du bourgou	20.500	20 .500	-	-	-	-
	Approvisionner les éleveurs en aliment bétail	9.000	1 .800	3.200	4 .000	-	-
	Réaliser des pistes rurales dans la zone exondée	10.000	-	10.000	-	-	-

	Aménagement des routes praticables toute saison	50.000		50 .000	-	--	-
	Sensibiliser les populations sur la coupe abusive des arbres	500	500	-	-	-	-
	Sensibiliser les populations pour la consommation des graminées	500	500	-	-	-	-
UTILISATION	Former les femmes en techniques d'hygiène alimentaire et de conservation des aliments	1.000	-	-	1 000	-	-
ACCESSIBILITE	Installation de radios de proximité FM, couverture de la commune par le réseau GSM	80.000	-	40.000	-	40.000	-
STABILITE	Sensibilisation sur le bradage des récoltes,	1 500	-	1000	5 00	-	-
	Construction de magasins de stockage	18 000	-	9.000	-	9.000	-
	octroi de crédits aux commerçants céréaliers	3.000	-	3.000	-		-
TOTAL		245.000	31.600	126.500	34.900	52.000	

IV. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SECURITE ALIMENTAIRE

1. Mise en place d'outils de planification annuelle

La commune élaborera annuellement un calendrier de réalisation détaillé des actions/projets. Cette activité se fera avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des actions de développement au cours des rencontres. A ces rencontres sera également présenté l'état d'exécution annuelle (financier et technique) du plan de sécurité alimentaire. Ce qui permet l'actualisation des données.

Les commissions de travail seront mises à profit pour faire ces différentes activités.

2. Mesures de suivi

Un système de suivi technique et financier sera mis en place pour permettre la bonne exécution du plan de développement.

- **Suivi financier**

Le suivi financier sera effectué par un comité créé à cet effet au niveau communal. La définition des tâches de ce comité va lui permettre de faire une analyse de la situation financière de la commune en lien avec l'exécution des actions. Ce suivi se base sur une planification déjà faite quant aux contributions des parties intervenant dans Le financement des actions.

Le suivi financier est facilité par la collaboration entre les agents financiers de la mairie et Le comité.

- **Suivi technique**

Le suivi technique sera fait par un autre comité au niveau communal. Il sera composé de préférence par les organisations de la société civile et les agents techniques (secrétaire général et services déconcentrés de l'Etat au niveau communal, sous-préfet., les animateurs villageois qui ont fait les diagnostics villageois...) pour assurer une dynamique de collaboration et une synergie d'actions entre les différents acteurs.

Des outils techniques seront mis à la disposition de ce comité pour faciliter son travail.

Un mécanisme de suivi sera imaginé pour les populations afin de leur permettre de suivre l'exécution du plan de développement.

3. Mesures de concertation et de consultation Des partenaires et de la population (stratégie de mobilisation sociale autour des objectifs du plan)

Avant et pendant la réalisation des actions du plan, les populations bénéficiaires seront concertées et consultées afin de permettre leur participation.

Le conseil communal reste convaincu que l'appropriation des investissements réalisés et leur durabilité implique l'implication et la participation des acteurs concernés.

Les mesures de concertation et de consultation restent des éléments importants, sinon obligatoires dans la mise en œuvre des actions de développement communal.

Le conseil communal s'oblige conformément aux textes en vigueur à consulter les chefs de villages et conseillers et recueillir leurs avis sur toutes les questions de développement qui nécessitent leur participation.

La considération du genre fera partie aussi des stratégies de mise en œuvre du plan.

Les partenaires au développement qui soutiennent de façon considérable les actions de développement communal seront consultés suivant les périodicités à définir. Leur concertation nécessite la mise en place d'un cadre approprié.

4. Mesures d'information/communication/diffusion sur Le PDESC communal

Le bureau communal, responsable de l'exécution du plan de développement communal, développera des mécanismes d'information, de communication et de diffusion du plan. Pour ce faire, les canaux de communication et d'information seront adaptés aux besoins des populations et d'autres acteurs à informer.

Au-delà des radiodiffusions, des débats seront organisés à l'image d'un espace d'interpellation démocratique pour asseoir un véritable échange entre les populations et l'institution communale.

5. Autres mesures prévues

- Stratégies spécifiques à la mobilisation Des ressources internes

Le conseil communal de Togouré – Coumbé , dans sa démarche de mobilisation des ressources internes, privilégie l'information et la communication avec les contribuables à travers :

- Des communiqués radio
- Des avertissements déterminant les impôts et taxes fiscales de chaque village suivi d'un chronogramme de recouvrement
- Des comptes rendu périodiques suite à des rencontres mensuelles édifiant les populations sur la situation de recouvrement par village aux chefs de village.

En outre, IL va créer une émulation entre les villages en félicitant les villages bons payeurs à travers des communiqués radiodiffusés

En fin, Le conseil communal, compte tenu malgré tout de la faiblesse des ressources de la commune, développera une stratégie qui conditionne dans la mesure du possible la réalisation d'un investissement dans un village au paiement des impôts et taxes par Le village concerné. Des efforts seront déployés pour assurer à l'équipe de recouvrement des impôts des conditions lui permettant de jouer efficacement son rôle.

D'autres mesures qui ne sont pas des moindres seront définies, notamment :

- L'organisation des comités de Gestion Scolaire (CGS)
- La redynamisation des Associations de Parents d'Elève (APE)
- La collaboration entre Le conseil communal, ses commissions de travail et les organisations de la société civile suivant les actions à réaliser. Cela passe nécessairement par Le renforcement des capacités de ces acteurs à mieux jouer leurs rôles.

L'entretien et la gestion des investissements demeure pour Le conseil communal l'une des mesures garantissant la durabilité des investissements. A cet effet, il sera constitué autour de chaque investissement, dans la mesure du possible, des structures de gestion appropriées pour chaque investissement.

- **Stratégie d'intercommunalité**

Dans la mise en œuvre du plan de sécurité alimentaire , et compte tenu de la faiblesse de ressources, la commune développera, autant que possible, des stratégies visant à favoriser l'intercommunalité avec les communes voisines, notamment en matière d'éducation, de santé , d'aménagement et surtout de gestion des ressources naturelles.